

**ARRETE MUNICIPAL n° A20210219-054**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Direction Générale des Services
	<b>Type</b>	Interdiction d'accès
<b>Matière</b>	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
<b>Objet</b>	<b>Interdiction d'accès au plan d'eau de Ponty</b>	
<b>Date</b>	À compter du vendredi 19 février 2021	
<b>Lieu</b>	<b>Plan d'eau du Centre Touristique de Ponty</b>	

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 ;
- Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;
- Considérant la dangerosité d'un arbre tombé dans le lac de Ponty ;

**Arrête,**

**Article 1 :** L'accès à l'arbre déraciné situé dans le lac de Ponty est interdit à compter du vendredi 19 février 2021.

**Article 2 :** La Ville d'USSEL décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 3 :** Les prescriptions au présent arrêté seront rappelées par la pose de panneaux réglementaires installés aux abords du plan d'eau par le Pôle Aménagement.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'USSEL, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Aménagement et les Agents de Surveillance de la Voie Publique de la Ville d'USSEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Responsable du service Sports – Agenda 21 – Citoyenneté – Tourisme de la Ville d'USSEL
- Monsieur le Sous-Préfet d'USSEL ;
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'USSEL.

**Fait à Ussel, le 19 février 2021.**



**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze**

**Christophe ARFEUILLÈRE**

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20210219-A20210219-054-AR  
Date de télétransmission : 19/02/2021  
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Date d'affichage : 19/02/2021  
Date de notification :